



Commune de Linxe

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 26/07/2025

ID : 040-214001554-20250725-250725H1683H1-AR



DECISION DU MAIRE

N° DEC202507-003 - Décision modificative n°1 : virements de crédits

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2025 DEL20250404-007,

Considérant les travaux de rénovation sur les bâtiments communaux.,

Considérant les demandes d'ajustement financiers par le service de gestion comptable de Dax,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

De procéder aux virements de crédits suivants en investissement :

Opération 2402 Matériels générique	+	9.15€
Opération 2505 Maison landaise	+	40 000.00€
Opération 2305 : Aménagement cœur de bourg	-	40 009.15€

ARTICLE 2 -.

De procéder au virement de crédits suivant en fonctionnement :

Article 7391112 / chapitre 014	+	2 500.00€
Article 615 221 / chapitre 011	-	2 500.00€

Signé le 25 juillet 2025

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »